



Rappel de salaire antérieur

Par **incas**, le **20/07/2011** à **15:07**

Bonjour,rnrnj'ai racheté par acquisition d'un fonds de commerce une entreprise il y a 1 an, avec du personnel salarié.rnun salarié qui était dans cette entreprise, peut-il me réclamer auprès du tribunal des prud'hommes des erreurs commises sur ses fiches de paye datant de 3 années précédemment.rnrnsachant que jen'ai aucun élément comptable, ni documents.rnrnNe doit-il pas poursuivre son ancien employeur ?

Par **Michel**, le **20/07/2011** à **15:29**

Bonjour,rnrnLe salarié peut vous demander la rectification d'erreurs qui ont eues lieuAVANT votre achat puisque par acte de la cession vous vous êtes sans doute engagé à reprendre le personnel et à assurer le maintien des salaires.rnrnPar contre VOUS pouvez vous retourner contre le vendeur pour lui faire supporter les frais engagés dans cette procédure et, de par la même, le mettre en demeure de vous fournir tous les documents antérieurs à votre acquisition, documents qui vous appartiennent.rnrnJe ne serais vous recommander de vous mettre en rapport avec un avocat pour cette procédure qui risque d'être fort longue et compliquée.rnrnSalutationsrnrnMichel